



Lions Clubs International

Programme de subventions pour les conférences régionales Léo

Mission:

Le Programme de subventions du Lions Clubs International pour les conférences régionales Léo propose une aide financière aux districts multiples Lions (ou aux districts simples qui ne font pas partie d'un district multiple) pour aider à défrayer le coût des conférences importantes Léo auxquelles assistent les membres des Léo clubs de la région avoisinante. Les conférences permettent de motiver les Léos; leur donnent l'occasion de cultiver leurs compétences de chef de file, d'organisateur et de bénévole; et favorisent la croissance et l'expansion des clubs et de l'effectif Léo. Les Léos et Lions sont censés collaborer pour organiser et animer l'événement. Les Léos qui assistent à la conférence doivent venir d'un groupe d'âge compatible.

Financement:

Le Programme de subventions pour les conférences régionales Léo est un programme pilote devant durer trois ans, du 1er juillet 2006 au 30 juin 2009. Le programme permet d'offrir une aide de US\$2.000 au maximum pour chaque conférence. Deux districts au maximum (districts multiples ou districts simples ne faisant pas partie d'un district multiple) par région constitutionnelle ont le droit de recevoir ces fonds chaque année. Un district simple ou multiple Lions peut solliciter cette aide conjointement avec un ou plusieurs autres districts simples ou multiples; cependant, pour des raisons administratives, un seul district simple ou multiple doit être désigné comme étant le district servant de liaison avec le siège international. Les Lions et Léo clubs individuellement ne peuvent pas présenter une demande d'aide. Un district simple ou multiple peut recevoir cette aide financière une fois seulement.

Critères:

Les demandes de financement seront évaluées en fonction des critères suivants, qui gouvernent le Programme de subventions pour les conférences régionales Léo. La conférence doit:

- Inclure des Léos d'un âge compatible venant du district simple/multiple d'accueil et de l'extérieur.
- Motiver les Léos et leur donner l'occasion de cultiver leurs compétences de chef de file, d'organisateur et de bénévole.
- Favoriser la croissance et l'expansion des clubs et de l'effectif Léo.
- Offrir la possibilité aux Léos de collaborer et de nouer des liens avec les Lions.
- Inviter des Léos et des Lions à faire partie des comités de planification.
- Faire la promotion de l'événement aux Léos par le district simple/multiple d'accueil et d'autres districts simples/multiples de la région constitutionnelle.
- Permettre la création de matériel publicitaire, notamment: une trousse pour la presse, y compris un communiqué de presse qui peut être remise aux médias.

- Permettre aux Léos de mettre au point un plan d'action pour utiliser les renseignements qu'ils ont obtenus pendant la conférence. Par exemple, une ou plusieurs séances peuvent consister à mettre au point un but ou à rédiger un plan d'action pour le réaliser.

Marche à suivre pour solliciter des fonds:

Les demandes de subvention doivent être adressées par courriel ou par fax au Service des Programmes de Jeunesse au siège international et doivent être datées le 1er septembre au plus tard de l'année d'exercice pendant laquelle la conférence doit avoir lieu. La Commission des Oeuvres Sociales évaluera toutes les demandes qui remplissent les critères pendant le Conseil d'Administration du Lions Clubs International d'octobre/novembre et choisira les récipiendaires. Les deux récipiendaires choisis (par région constitutionnelle) seront prévenus peu de temps après.

Dans le cas d'une demande de fonds de la part d'un district multiple, il est nécessaire que le président de conseil et le président de commission Léo de district multiple signent le formulaire de demande (les deux signatures sont requises). Dans le cas d'une demande de fonds de la part d'un district simple qui ne fait pas partie d'un district multiple, le gouverneur de district et le président de commission Léo de district doivent signer le formulaire de demande (les deux signatures sont requises).

Rapports:

Après la conférence Léo, les organisateurs doivent remplir un formulaire concernant les règles de l'apurement des comptes, un état de frais et un rapport définitif dans un délai de 60 jours et avant le 30 juin de l'année d'exercice pendant laquelle la conférence a lieu. Le rapport définitif se concentrera sur l'impact de l'événement et comprendra des précisions sur le nombre de participants, la publicité engendrée par l'événement et comment celui-ci a renforcé la collaboration entre Léos et Lions. Une fois que nous aurons reçu les documents requis, les fonds seront expédiés par chèque (émis à l'ordre du district simple ou multiple) au président de conseil ou au gouverneur de district.

Pour obtenir un formulaire de demande ou des précisions supplémentaires sur le Programme de subventions pour les conférences régionales Léo, veuillez consulter le site Internet Lions www.lionsclubs.org (cliquez sur Programmes de Jeunes puis Léo Clubs) ou adressez-vous au Service des Programmes de Jeunesse au siège international par courriel: leo@lionsclubs.org, par fax au 630-571-1692 ou par téléphone (service en anglais): 630-571-5466 poste 330.